

Tout danger identifié pour les travailleurs exige qu'on fournisse aux travailleurs de l'information, des instructions et une supervision afin de les protéger pendant qu'ils travaillent. De toute évidence, pendant cette pandémie, le SARS-CoV-2 représente un danger important pour les membres du SCFP travaillant dans des établissements d'enseignement postsecondaires. Le fait de contracter ce virus et de développer la COVID-19 a entraîné l'apparition de problèmes de santé chroniques et provoqué la mort de travailleurs.

Chaque lieu de travail est différent. Les employés d'organismes communautaires travaillent souvent dans de petits bureaux. Les établissements postsecondaires sont comme de petites villes. Les commissions et conseils scolaires ont des lieux de travail répartis dans des zones plus grandes que de petits pays. Dans ces milieux de travail, on fournit divers types de services publics aux clients, aux étudiants, aux patients et aux résidents. Il est inévitable que les membres du SCFP s'inquiètent du manque d'outils propres à leur milieu de travail pour évaluer les risques de contracter le SARS-CoV-2 la COVID-19 dans leurs contacts nécessaires en personne.

Les risques d'exposition des travailleurs, membres du SCFP ou non, incluent le risque de transmission par des personnes asymptomatiques et présymptomatiques. Un article publié récemment dans le Journal of the American Medical Association estime que « la transmission d'individus asymptomatiques représentait plus de la moitié de toutes les transmissions ». Ce risque augmente avec la quantité de transmission communautaire.

L'Agence de la santé publique du Canada a récemment modifié ses lignes directrices concernant la transmission du SARS-CoV2 pour y inclure le risque de particules aérosolisées contenant le virus. Le SCFP approuve cette modification comme reflétant les données scientifiques recueillies au fil du temps et l'évolution de la pandémie. Les données scientifiques liées à la transmission par aérosols indiquent que celle-ci est plus efficace pour établir l'infection : les particules inhalées peuvent atterrir profondément dans les poumons, au-delà des défenses primaires, pour s'attaquer aux tissus sains.

À la lumière de ce changement, le SCFP estime que l'occasion est parfaite pour les comités (mixtes) de santé et de sécurité au travail et les représentants en santé et en sécurité de réévaluer les dangers pour les travailleurs et leur risque d'exposition. Plus spécifiquement, le SCFP souhaiterait une évaluation des critères pour les contacts en personne qui tiendrait compte de ces risques accrus de transmission.

Il a été démontré que les circonstances suivantes augmentent les risques pour les travailleurs:

- La présence d'un couvre-visage : le couvre-visage fonctionne comme un contrôle à la source pour limiter le nombre de particules expirées dans l'environnement de travail. De nombreux facteurs influencent son efficacité en ce sens : l'ajustement au visage; les matériaux utilisés dans sa fabrication; la manière dont le porteur le met, le porte et le retire; et la manière dont il est nettoyé, entretenu ou éliminé. Les couvre-visage, particulièrement ceux en tissu, n'offrent pas de protection respiratoire contre les aérosols. L'air et les aérosols de l'environnement de travail peuvent être inhalés autour de la périphérie du masque. Cela est également vrai pour les respirateurs qui ne sont pas correctement ajustés ou lorsque les traits du visage ou le matériel empêchent une bonne étanchéité (perte ou gain de poids, présence de poils, dégradation du matériel, etc.)
- Distance physique : les gens expirent des particules dans l'environnement lorsqu'ils respirent, parlent, chantent, éternuent, toussent, etc. La distance que ces particules d'aérosol peuvent parcourir dépend de leur vitesse, de leur taille et de leur poids. Les particules plus petites peuvent voyager beaucoup plus loin, surtout si elles se déplacent à une vitesse plus élevée. Par

exemple, elles atterriront plus loin si on respire fort après avoir monté les escaliers ou si on éternue. Elles atterriront aussi plus loin si elles ont l'occasion de flotter. Les conseils de santé publique indiquent que, dans les situations à faible risque, comme faire des courses, elles peuvent parcourir deux mètres dans toutes les directions. Soulignons que les personnes qui se réunissent dans un espace physique commun ont tendance à se déplacer. Prenons l'exemple d'une réunion : on s'attend à ce que les gens entrent et sortent de la salle, déplacent leur chaise, gigotent à leur place, etc. Il faut donc prévoir une certaine marge de manœuvre. L'adhérence stricte à la règle des deux mètres aura donc pour conséquence que les personnes se trouveront invariablement à moins de deux mètres à certains moments.

- Exposition continue: deux aspects de l'exposition continue doivent être pris en compte: l'exposition répétée à des personnes externes à la bulle et la durée de chaque exposition. Il n'y a pas de règles strictes sur l'exposition aux maladies transmissibles : elle dépend du degré de contact et de la quantité de particules infectieuses.
 - Les conseils de santé publique visent à limiter le nombre de contacts que le grand public a. Dans un contexte de travail, cela peut se traduire par la limitation du nombre de contacts qu'un travailleur a. Chaque contact avec un non-travailleur est l'occasion pour le travailleur d'entrer en contact avec un individu asymptomatique ou présymptomatique, en particulier s'il y a transmission croissante dans la communauté.
 - Selon les directives de la santé publique, une exposition de moins de quinze minutes est considérée comme présentant un faible risque, même à moins de deux mètres. Par conséquent, toute exposition qui se prolonge au-delà de quinze minutes doit être considérée comme présentant un risque plus élevé. Soulignons qu'on parle ici d'une exposition cumulative de quinze minutes dans un quart de travail, et non de quinze minutes par rencontre.
- Foules: Le nombre de personnes qui occupent un espace influence le nombre de particules expirées qui s'accumuleront dans l'environnement. En outre, le nombre de personnes dans un espace influence leur capacité à maintenir une distance d'au moins deux mètres, en tenant compte du fait que les personnes se déplacent, même dans un espace donné.
- Espaces fermés ou mal ventilés: la capacité de ventilation influence la quantité de particules qui restent dans l'air et la possibilité qu'elles s'accumulent. En l'absence de courants d'air, le souffle chaud d'une personne qui expire flotte au-dessus de sa tête. Plus il y a de gens qui expirent dans un espace donné, plus il y a de particules qui flottent dans l'environnement. Pour cette raison, il faut éviter la ventilation qui souffle de l'air vers les travailleurs. Dans les zones plus peuplées, une plus grande ventilation est requise pour évacuer les particules accumulées dans l'atmosphère. Le nombre de particules qui s'accumulent dépend du nombre d'échanges d'air, de la quantité d'air frais, de la capacité de filtration, de l'humidité relative, de la température et des courants d'air. Par exemple, la filtration HEPA élimine plus de 99 pour cent des particules en suspension dans un environnement, et la plupart des bâtiments modernes en sont équipés. En l'absence de cotes HEPA, il faut une cote d'au moins MERV 13 pour filtrer les particules en suspension. Cela peut ne pas être possible dans tous les bâtiments.
- Environnements de travail frais ou froids: il y a eu des événements dits « super-infecteurs » dans des usines de transformation de la viande, où les aérosols peuvent rester en suspension pendant de plus longues périodes.

Soulignons que toutes ces préoccupations concernent un contact statique, immobile. *De nombreux facteurs peuvent influencer la transmission, dont le mouvement des courants d'air lorsque les personnes sont en mouvement, la force, la quantité et la qualité de l'événement d'exposition.* Par exemple, si une personne infectée tousse directement dans le visage d'une autre personne, cet événement seul peut suffire à transmettre suffisamment de virus pour établir une infection productive, peu importe le temps qui s'est écoulé.

La probabilité d'entrer en contact avec des individus asymptomatiques ou présymptomatiques augmente avec la quantité de transmission communautaire. Les Centres de santé des travailleurs de l'Ontario disposent d'un excellent outil d'évaluation régionale des risques qui décrit les degrés de risque liés à la transmission communautaire, ce qui peut être utile pour suivre l'évolution du risque de transmission.

Le SCFP propose que les critères décrits ci-dessus soient utilisés par le personnel pour évaluer le risque de tout contact en personne. On devrait éviter tout contact en personne qui comporte un ou plusieurs de ces risques. Si un tel contact doit avoir lieu, il faut mettre en place des précautions supplémentaires, adaptées aux circonstances, pour protéger le travailleur.

Il existe des ressources supplémentaires si l'un de ces facteurs de risque est présent. Nous incluons un lien vers ces ressources. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel de la division de la santé et sécurité au travail.

Ressources supplémentaires

Précautions générales du SCFP concernant la COVID-19

[Pratiques en matière de santé et de sécurité au travail pendant une pandémie - TOUS LES SECTEURS | Syndicat canadien de la fonction publique \(scfp.ca\)](#)

Ressources sectorielles du SCFP concernant la COVID-19

[Prévention de l'exposition à la COVID-19 - Ressources sectorielles | Syndicat canadien de la fonction publique \(scfp.ca\)](#)

Le SCFP intègre les conseils de santé publique aux protections en milieu de travail

[Intégration des conseils en matière de santé publique dans les protections en milieu de travail | Syndicat canadien de la fonction publique \(scfp.ca\)](#)

Une liste de contrôle pour évaluer vos pratiques concernant la COVID-19

[Liste de contrôle du système général de santé et de sécurité pour la COVID-19 | Syndicat canadien de la fonction publique \(scfp.ca\)](#)

Cadre de l'OHCOW pour la gestion graduée des risques

[Workplace COVID-19 Risk Management \(Control Banding\) Matrix \(ohcow.on.ca\)](#)

Outil d'évaluation des risques régionaux de l'OHCOW

[Regional Risk Tool & Tips \(ohcow.on.ca\)](#)

Liste de contrôle de la ventilation de l'OHCOW

[Ventilation Checklist \(ohcow.on.ca\)](#)

Catalogue COVID-19 (actuel jusqu'au 26 octobre 2020).
[Guide COVID19 Catalogue 2020 10 26.docx \(sharepoint.com\)](#)

bo-gb/sepb491